

française? D'abord, par la conviction que dans cette ère de grands ensembles à vocation mondiale pour les uns, régionale pour les autres, il était possible de bâtir une communauté internationale fondée sur l'usage d'une même langue de grande diffusion et sur tout ce qu'elle implique de parenté spirituelle et d'habitudes communes, propres à faciliter la coopération. Ensuite, par la conviction que la langue française, ayant cessé d'être l'expression d'une puissance impériale tout en restant une grande langue internationale, pouvait être un instrument de progrès commun. Par la constatation aussi que du fait de son implantation géographique cette langue était apte à rendre compte de la plupart des grandes civilisations et donc à favoriser entre elles un dialogue qui est la plus haute forme de la coopération. Enfin, par la pensée qu'à côté et en plus des grandes organisations mondiales menacées parfois par la «babélisation» ou des organisations régionales ou continentales menacées par un certain égoïsme ou un certain repliement, il était nécessaire qu'existassent des institutions propres par leur nature et leur taille à pallier l'un et l'autre danger. Notons d'ailleurs, car c'est là un élément fort important, que le dessein des présidents Senghor et Bourguiba était très ample, très ambitieux. Enclins l'un et l'autre aux vastes entreprises, aux perspectives à long terme, aux conceptions généreuses, également tenants de l'indépendance nationale et d'une coopération fraternelle dans l'égalité, ils proposaient à tous les pays marqués par la langue française (et même à d'autres qui auraient souhaité les rejoindre) la construction d'une véritable communauté dont les attributions auraient été au moins autant de l'ordre économique, social et technique que de l'ordre culturel proprement dit. (Peut-être aussi y entraînait-il, non sans raison, une certaine nostalgie du grand dessein avorté de la Communauté, issue de la constitution française de 1958).

Pour toutes sortes de raisons psychologiques et politiques qu'il n'y a pas lieu d'évoquer ici, les appels répétés de Senghor et de Bourguiba, s'ils reçurent dans la presse internationale un large écho, ne provoquèrent pas aussitôt, il s'en faut, les initiatives qui eussent été nécessaires sur le plan gouvernemental, notamment dans les pays francophones d'Occident. Près de cinq ans devaient s'écouler entre les premières propositions des présidents sénégalais et tunisien et la réunion de la première Conférence de Niamey. On peut penser que le climat des années 64 à 66 eût été plus propice à la création d'un grand organisme disposant d'entrée de jeu d'une

autorité et de moyens considérables. En 1969, la ferveur de beaucoup était partiellement retombée, la France sortait des graves événements du printemps 68 et la tension Paris-Ottawa-Québec allait peser sur les deux Conférences de Niamey, au point que l'Agence de Coopération ne devait naître que d'un difficile compromis.

Un départ modeste

Ce qu'il faut souligner avec force en tout cas, c'est que si une «francophonie officielle» est née en 1969-70, le mérite en revient à certains dirigeants et à certains milieux africains, d'abord. Car, ce fut finalement la Conférence «au sommet» de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache, alors) qui, en 1966, à l'initiative du président Senghor, adopta unanimement une résolution pour la création d'une organisation internationale des pays de langue française. Alors, entra en scène l'homme qui allait avoir le mérite d'assurer la réalisation concrète du projet. Président en exercice de l'OCAM (il le restera jusqu'en 1970), le chef de l'État nigérien, le président Hamani Diori, prit son bâton de pèlerin, comme il aimait à dire, et pendant deux ans multiplia les visites et les démarches dans les capitales occidentales, africaines, maghrébines et accepta finalement de prendre le risque de convoquer à Niamey la première conférence des pays de langue française, sans avoir vraiment encore la certitude du succès.

On connaît la suite. L'adoption par cette première conférence du principe d'une organisation et la mise en place d'un secrétariat provisoire; la réunion, en mars 1970, de la deuxième et tumultueuse conférence, au terme de laquelle devait naître l'Agence de Coopération culturelle et technique. Bien humble — et laborieux — départ, surtout si on le comparait au dessein initial: la grande communauté rêvée ou souhaitée en 1963 et 64 faisait place à un organisme fort modeste, aux moyens quasi dérisoires pour les deux premières années. Pourtant, malgré la déception de plusieurs et le scepticisme d'un grand nombre d'autres, l'Agence allait durer, se développer lentement, mettre en œuvre quelques projets pilotes, devenir enfin une entreprise respectée pour ses objectifs et son sérieux, sinon pour ses moyens. Il reste qu'aujourd'hui encore, après bientôt six ans d'existence, elle n'est pas un élément déterminant dans la politique internationale des pays membres, ne compte pas ou guère dans leurs orientations ou leurs options fondamentales.

A cette francophonie «officielle», il manque encore d'ailleurs un certain nombre de pays qui théoriquement y auraient